

LA CARTE DE PÊCHE A PARTIR DU 1ER JANVIER 2025
AAPPMA RECIPROCITAIRES - DEPOSITAIRES

Carte Interfédérale	Pour pêcher dans les 91 Départements adhérents à l'Entente Halieutique du Grand Ouest au Club Halieutique et à l'Union Réciprocaire du Nord Est	Total	112,00 €
Carte fédérale personne Majeur	Carte annuelle "personne Majeure" valable dans les AAPPMA réciprocaires de Côte-d'Or 1ère et 2ème catégorie. Tous modes de pêche (timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	41,20 €
		Cotisation	44,80 €
		Total	86,00 €
Option Vignette EHGO	Pour les personnes ayant une carte fédérale majeure	Total	40,00 €
Carte Personne Mineure	Carte annuelle "personne mineure" Jeune de 12 à moins de 18 ans au premier janvier 2025. 1ère et 1ème catégorie tous modes de pêche (Tombre CPMA acquitté une seule fois.)	CPMA	6,20 €
		Cotisation	19,80 €
		Total	26,00 €
Carte découverte	Carte annuelle "découverte" Jeune de moins de 12 ans au 1er janvier 2025. Tous modes de pêche	CPMA	1,00 €
		Cotisation	6,00 €
		Total	7,00 €
Carte Journalière	Carte journalière 1ère et 2ème catégorie tous modes de pêche	CPMA	5,10 €
		Cotisation	11,90 €
		Total	17,00 €
Carte Hebdomadaire	Validité 7 jours consécutifs du 1er janvier au 31 décembre 2025. 1ère et 2ème catégorie. Tous modes de pêche	CPMA	14,20 €
		Cotisation	21,80 €
		Total	36,00 €
Carte Promotionnelle "Découverte Femme"	Carte annuelle "Découverte Femme" Pêche à 1 ligne 1ère et 2ème catégorie. Tous modes de pêche	CPMA	19,20 €
		Cotisation	21,80 €
		Total	41,00 €
Option Supplément Barque	Pour pêcher à plus d'une ligne sur les six réservoir de l'auxois, la sablière GSM et le lac de Marcenay	Total	12,00 €
Option Supplément Carpe de Nuit	Pour pêcher la carpe de nuit sur les lots autorisés par l'arrêté préfectoral en vigueur	Total	15,00 €